

Les salles communales

La commune possède de nombreux **bâtiments municipaux** dont un grand nombre est accessible et/ou réservé aux associations. Mais les habitants ou les non-résidents peuvent aussi profiter de certains de ces lieux.

De plus, 2 salles spécifiques peuvent être dorénavant louées.

La **salle polyvalente** accueille donc de nombreuses manifestations tout au long de l'année à titre privé mais aussi associatif. Elle peut accueillir un très grand nombre de convives à l'intérieur de la grande salle mais aussi dans le parc ombragé devant.

Depuis le 1^{er} avril 2025, si vous voulez organiser une soirée avec un nombre d'invités restreints (maximum 45 personnes assises) vous pouvez louer la **salle des jeunes** (en face de la salle polyvalente).

Pour connaître **les tarifs et les règlements** liés aux prêts de ces 2 salles, contactez le secrétariat de mairie au 04-79-42-37-29.

Enfin, la **salle du Patronage** est désormais réservée aux associations pour des réunions ou autres activités intra-asso.

